



COMMUNAUTE DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIERES



LISTES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2025

(Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant sur
la Réforme des règles de publicité)

Le vingt-six février deux mille vingt-cinq, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Waquet, après convocation légale adressée le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Président.

Etaient Présents : 17

LA FERTÉ-IMBAULT : Monsieur Gérard GATESOUBE, délégué titulaire,

ORÇAY : Madame Christelle DA FONTE, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Madame Bernadette COURRIOUX, déléguée titulaire,

SALBRIS : Monsieur Alexandre AVRIL, Madame Catherine LUNEAU, Madame Chantal COUTAUD, Monsieur Raphaël JOUSSET, Madame Annie GUYADER, Monsieur Angel BENITO, Madame Geneviève HEDAL Madame Catalina CHAPERON (arrivée à 18h45), Monsieur Dominique CHOLLET, Madame Fadhila SMATEL délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Joëlle BOUVY-TESTARD, délégués titulaires

Absents avec Pouvoirs : 7

Madame Isabelle GASSELIN donne pouvoir à Monsieur Gérard GATESOUBE

Monsieur Michel GIRAUDON donne pouvoir à Madame Bernadette COURRIOUX

Monsieur Christian DAMAY donne pouvoir à Madame Maryse SENÉ

Monsieur Christophe MATHO donne pouvoir à Madame Fadhila SMATEL

Madame Laurence CATHELIN donne pouvoir à Madame Chantal COUTAUD

Monsieur Julien DUFRAINE donne pouvoir à Monsieur Gérard CHOPIN

Monsieur Stéphane LEROY donne pouvoir à Madame Christelle DA FONTE

Absents sans pouvoir : 3

Monsieur Sébastien JOURNET

Monsieur Arnaud CHENEL

Monsieur Daniel RUZE

Monsieur Marc SANDRAS, Madame Mélanie GIRAULT, agents territoriaux, assistent à la séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h37. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président procède à l'installation de Mme Fadhila SMATEL, nouvelle conseillère communautaire suite à la démission de Mme Isabelle BAHAIN.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Catherine LUNEAU est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés.



ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2025-01 – Installation d'une nouvelle conseillère communautaire suite à une démission –
PREND ACTE A L'UNANIMITE

FINANCES

Délibération n°2025-02 Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 – **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Délibération n°2025-03 Tarifs du service petite enfance (Multi-Accueil) – **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2025-04 Convention d'objectifs triennale entre la CCSR et l'ADIL 41 Espace Conseil France Renov – **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°2025-05 Tarifs de location des bureaux de l'EDIS – Technoparc et création d'un règlement intérieur d'occupation des locaux – **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

Délibération n°2025-06 Création d'un règlement intérieur de fonctionnement du Relais Petite Enfance
- **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2025-07 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2026-2029 – **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Délibération n°2025-08 Création d'emplois non permanent pour accroissement d'activité – **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DECISIONS DU PRESIDENT

- **DECI 39-2024** : Attribution du marché entretien des espaces verts des zones d'activité de la CCSR, Lot 1 Entretien et désherbage, à l'ADAPEI 41 pour une durée d'un an renouvelable 1 fois pour un montant de 33 084€ HT.
- **DECI 40-2024** : Contrat de domiciliation JL MULTISERVICES 41 pour une durée d'un an à compter du 15 novembre 2024, pour un montant de 300€ HT/an.
- **DECI 01-2025** : Renouvellement du contrat de Maintenance 2025 du logiciel NetADS et intégration des données cadastrales 2024, pour des montants respectifs de 3 052.50€ TTC et 266.40€ TTC.
- **DECI 02-2025** : Maintenance, du module NETAGIS : 2025 dont le montant s'élève à 1 242,17 €TTC, mise à jour du cadastre dans Netagis MAPS par l'intégration des données cadastrales 2024 dont le montant s'élève à 584,16 €TTC, contrats de services (hébergements du logiciel NetADS et du module cartographie Netagis MAPS) pour l'année 2025 dont le montant s'élève à 4 558,60 €TTC.
- **DECI 03-2025** : Contrat de domiciliation au profit de la société ECOH2 CVL2 pour une durée d'un an à compter du 15 décembre 2024, pour un montant de 300€ HT/an.
- **DECI 04-2025** : Avenant n°2 + ajout option (marché signalétique zones d'activités CCSR) : ajout de fournitures et option dépose pour un montant de 898.70€ HT, ce qui ramène le prix du marché à 24 688.70€ HT.
- **DECI 05-2025** : Renouvellement du contrat location Styles et Fantasy : bureau n°3, 25 m² à l'EDIS Technoparc, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant mensuel de 25 € TTC auxquels s'ajoutent 25 € HT par mois de charges.
- **DECI 06-2025** Décision d'affermir la tranche conditionnelle du marché de conception, fourniture et pose de signalétique pour les zones d'activités de la CCSR (cet affermissement permet de démarrer les travaux sur les zones restantes à partir d'avril de cette année)
- **DECI 07-2025** Convention de prestation avec le Laboratoire Départemental d'Analyses pour des analyses agro-alimentaires d'auto-contrôles au multi-accueil Les Marmousiaux
- **DECI 08-2025** Décision de résiliation du marché 2024-02 concernant les travaux de désimperméabilisation et renaturation de la cour du multi-accueil aux frais et risques du titulaire défaillant (ent. Millet et Fils)
- **DECI 09-2025** Renouvellement contrat de location bureau EDIS au profit de la Sarl ADRIA à compter du 01/03/2025 au 28/02/2026 pour un montant de 192 € HT par mois
- **DECI 10-2025** Renouvellement contrat de location de 2 bureaux EDIS au profit de la Sté EVS Environnement à compter du 01/01 au 31/12/2025 pour un montant de 46 € TTC + 46 € HT pour les charges
- **DECI 11-2025** Contrat de domiciliation au profit de la Sté ID Agencement Salbris pour une durée de 12 mois. Montant de 300 HT par an

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37

LISTE affichée le 28/02/2025

Disponible sur le site internet de la Communauté de
Communes : www.sologne-des-rivieres.fr

